



PREFET DE LA REGION NORD- PAS- DE- CALAIS

Avis

**signé par Directeur général de l'ARS
le 02 Février 2012**

R_S G A R_ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

AVIS DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE
PREVENTION DU PROJET REGIONAL DE
SANTÉ DU NORD - PAS- DE- CALAIS



**AVIS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE PREVENTION
DU PROJET REGIONAL DE SANTE DU NORD – PAS-DE-CALAIS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD – PAS-DE-CALAIS

Le projet de Schéma Régional de Prévention du Projet Régional de Santé du Nord – Pas-de-Calais (PRS) est consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais, à l'adresse électronique suivante :

<http://ars.nordpasdecalais.sante.fr/Le-Projet-regional-de-sante-P.128309.0.html>

(ou site institutionnel de l'ARS Nord – Pas-de-Calais www.ars.nordpasdecalais.sante.fr ; Rubrique « Projet Régional de Santé »)

En application des articles L.1434-3 et R.1434-8 du Code de la santé publique, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le représentant de l'Etat dans la région, ainsi que les collectivités territoriales de la région disposent d'un délai de deux mois, à compter de la publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture de région du Nord – Pas-de-Calais, pour adresser leur avis à l'Agence Régionale de Santé, soit :

- sous forme électronique, à l'adresse suivante : ars-npdc-avisprs@ars.sante.fr

- par courrier en lettre recommandée, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur général
Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais
556 avenue Willy Brandt
59777 Euralille

Fait à Lille, le 2 février 2012

signé

Daniel Lenoir